

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé



DR AUDIT

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Eric **LETOURMY**

Grégory **ONDET**

Société bénéficiaire SAS TRADEC

Apport des titres de la société SAS PROCOM'FINANCES

Rapport du commissaire aux apports sur la valeur des apports

DR AUDIT

SARL au capital de 11 255 euros

63B, avenue de Châteaudun - BP 90851 - 41008 BLOIS Cedex

Bureau secondaire : 116, rue Ronsard - 37100 TOURS



www.draudit.net



Aux associés de la SAS TRADEC,

En exécution de la mission, qui nous a été confiée par décision unanime des associés de la SAS TRADEC en date du 3 juin 2026 concernant l'apport en nature devant être effectué par Monsieur Jean BRIANT, à la société SAS TRADEC, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L.225-147 du code de commerce.

L'apport envisagé est décrit dans le projet de convention de traité d'apport de titres de la SAS PROCOM'FINANCES. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Notre rapport est établi selon le plan suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports
3. Conclusion

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1. CONTEXTE GÉNÉRAL ET OBJECTIFS DE L'OPÉRATION

L'apport des actions détenues dans le capital de la société SAS PROCOM'FINANCES, détenues par Monsieur Jean BRIANT, à la société SAS TRADEC s'inscrit dans le cadre d'une réorganisation juridique de l'ensemble des activités exercées par différentes entités détenues ou contrôlées par Monsieur Jean BRIANT. Celui-ci se verra attribuer des actions de la société TRADEC en échange de ses apports.

1.2. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ET DES PARTIES EN PRÉSENCE

1.2.1. Personne apporteuse

La société SAS TRADEC va recevoir l'apport de titres de la SAS PROCOM'FINANCES actuellement détenus par :

- Monsieur Jean BRIANT, demeurant à [REDACTED] ■ ■ ■

Monsieur Serge BRIANT est [REDACTED] avec Madame Catherine COCHARD, née le [REDACTED] à [REDACTED] sous le régime de la communauté légale à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée le 12 avril 1980 à la mairie de MARÇAY (Indre-et-Loire) ; ledit régime ayant été modifié pour adopter celui de la communauté universelle suivant contrat de mariage reçu le 19 mars 2026 par Maître Nicolas TIERCELIN, Notaire à [REDACTED]

1.2.2. Société bénéficiaire SAS TRADEC

La société TRADEC est une société par actions simplifiée au capital de 44 670 €, dont le siège social est au 2, La Fennetrie à [REDACTED] immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOURS sous le numéro 407 507 557.

La Société pour objet, en France et à l'étranger:

- ✓ La gestion d'élevage notamment porcins, l'activité de négoce, la production de toutes activités annexes et accessoires, l'activité ou la souscription de titres de participation, de parts de sociétés ainsi que tous droits y afférent, ainsi que leur revente éventuellement,
- ✓ Le conseil et l'assistance technique et administrative dans la création, le gestion et le développement d'élevage de porcins,
- ✓ Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet social et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

La société SAS TRADEC est dirigé par Monsieur Jean BRIANT en qualité de Président et Madame Catherine BRIANT en qualité de Directrice Générale. Elle clôture ses comptes annuels au 30 juin.

1.2.3. Société SAS PROCOM'FINANCES dont les titres sont apportés

La société SAS PROCOM'FINANCES est une société par actions simplifiée au capital de 3 951 220 €, dont le siège est à MARCAY (Indre-et-Loire) La Fennetrie, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOURS sous le numéro 538 588 849.

Son capital, composé de 395 122 actions de 10 € chacune, est détenu par :

- Monsieur André BRIANT, 93 245 actions en pleine propriété,
- Monsieur Serge BRIANT, 93 189 actions en pleine propriété,
- Monsieur Jean BRIANT, 174 297 actions en pleine propriété,
- La société SAS LE CHATAIGNIER, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Tours sous le numéro 911 192 466, 12 867 actions en pleine propriété,
- La société SAS LE PETIT MIMOSA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHELLE sous le numéro 910 438 605, 21 524 actions en pleine propriété.

Elle a pour objet social :

- l'acquisition, la souscription, la gestion d'un portefeuille de participation et de valeurs mobilières ;
- la fourniture de prestations administratives, stratégiques, juridiques, comptables, financières ou de gestion d'entreprises auprès des filiales dont la société est associée ou actionnaire.

Elle clôture ses comptes annuels au 30 juin de chaque année et relève du régime fiscal de l'impôt sur les sociétés. Elle est présidée par la société SAS TRADEC représentée par Monsieur Jean BRIANT.

1.3. DESCRIPTION DE L'OPÉRATION

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées, de façon détaillée, dans le projet de traité d'apport de titres de la société PROCOM'FINANCES.

Elles peuvent se résumer comme suit.

1.3.1. Caractéristiques des apports

Les apports seront réalisés avec effet à la date de réalisation de l'augmentation de capital de la société TRADEC.

1.3.2. Aspects fiscaux

✓ **Déclarations relatives aux plus-values**

Sur le plan des plus-values, en application des dispositions de l'article 150-O-B ter du code général des impôts, l'apporteur entend bénéficier du report d'imposition de la plus-value dégagée à la suite de ces apports contre les titres émis au titre de l'augmentation de capital de la société SAS TRADEC.

✓ **Déclarations relatives à l'enregistrement**

Les apports de titres effectués par Monsieur Jean BRIANT sont purs et simples, compte tenu qu'il leur confère, en échange, de simples droits sociaux exposés à tous les risques. Dans ce cadre, les apports sont enregistrés gratuitement (article 810 I du CGI).

1.3.3. Conditions suspensives

La réalisation définitive de l'opération d'apport est soumise aux conditions suspensives suivantes :

- Approbation dudit rapport par les associés de la société SAS TRADEC, statuant en conformité des prescriptions légales sur le rapport du commissaire aux apports désigné par les associés ;
- Réalisation définitive de l'augmentation de capital de la SAS TRADEC correspondant à la rémunération dudit apport.

1.3.4. Rémunération des apports de titres SAS PROCOM'FINANCES.

En rémunération de l'apport net de tout passif des actions de la société PROCOM'FINANCES évalué à CINQ MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE DIX HUIT MILLE HUIT CENT SOIXANTE QUINZE EUROS (5 878 875 €), il sera attribué à :

- ✓ Monsieur Jean BRIANT : 6 357 actions de la société SAS TRADEC à 15 € de valeur nominale chacune assortie d'une prime d'émission unitaire de 909,788 euros.

1.3.5. Avantages particuliers stipulés

Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de l'apport.

1.4. PRÉSENTATION DES APPORTS

██████████ évaluation retenue

Les apports n'impliquent pas des sociétés sous contrôle commun au sens du règlement ANC n°2019-06 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées. Dès lors, ils seront réalisés à leur valeur réelle déterminée par les parties à l'issue d'une analyse multicritère.

1.4.2. Description des apports des titres SAS PROCOM'FINANCES

Les titres de la société PROCOM'FINANCES dont l'apport est envisagé à titre de l'augmentation de capital de la société SAS TRADEC ont été évalués à leur valeur réelle nette estimée à 5 878 875 €, soit 33,729 euros par action. Ainsi :

- 174 297 actions de la SAS PROCOM'FINANCES seront apportées par Monsieur Jean BRIANT pour 5 878 875 €.

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

2.1. DILIGENCES MISES EN ŒUVRE PAR LE COMMISSAIRE AUX APPORTS

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Notre mission a pour objet d'éclairer les associés de la société SAS TRADEC sur la valeur des apports devant être effectués par Monsieur Jean BRIANT.

Nous avons notamment :

- rencontré les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du projet de traité d'apport et du projet de statuts à l'issue de l'augmentation de capital;
- vérifié la pleine propriété des titres apportés en nous faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant ;
- consulté les documents juridiques et financiers mis à ma disposition concernant la vie sociale ;
- examiné les comptes annuels au 30 juin 2025 de la société PROCOM'FINANCES et l'obtention du rapport du commissaire aux comptes sur ces comptes, qui fait état d'une certification pure et simple
- examiné les approches d'évaluation mises en œuvre par les parties.

Enfin, nous avons obtenu une lettre d'affirmation de la part du dirigeant de la société PROCOM'FINANCES nous confirmant l'absence, à la date du présent rapport, d'événements pouvant grever la consistance des capitaux propres en date du 30 juin 2025.

2.2. APPRÉCIATION DE LA MÉTHODE DE VALORISATION DE L'APPORT ET DE SA CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION COMPTABLE

L'apport de titres envisagé est effectué :

✓ par une personne physique : Monsieur Jean BRIANT.

Aux termes du projets du traité d'apport, les parties sont convenues de retenir la valeur réelle nette estimée des actions de la société PROCOM'FINANCES en tant que valeur d'apport.

Le choix de cette méthode de valorisation est conforme aux dispositions du règlement ANC n°2019-06 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées et n'appelle, en conséquence, pas de commentaire de notre part.

2.3. RÉALITÉ DES APPORTS

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la pleine propriété par Monsieur Jean BRIANT des actions de la société PROCOM'FINANCES, objets des présents apports.

2.4. APPRÉCIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.4.1. Nature des apports caractéristiques de l'appréciation

L'apport porte sur des actions représentant 44,11% du capital de la société PROCOM'FINANCES.

2.4.2. Détermination de la valeur des apports par les parties

La valeur de la société PROCOM'FINANCES repose sur sa valeur patrimoniale, sa valeur économique et sa valeur de rentabilité. L'approche par sa valeur de marché a donc été écartée au regard de la taille de la cible.

2.4.3. Valorisation de la société SAS PROCOM'FINANCES

Pour apprécier la valeur des apports, nous avons mis en œuvre une évaluation multicritère.

2.4.3.1. Méthodes d'évaluation écartées

La valeur de la société PROCOM'FINANCES repose sur sa valeur patrimoniale, sa valeur économique et sa valeur de rentabilité. L'approche par sa valeur de marché a donc été écartée au regard de la taille de la cible.

2.4.3.2. Méthode d'évaluation retenue

Évaluation par la capacité financière

Cette méthode consiste à déterminer la valeur intrinsèque d'une entreprise par l'obtention d'un indicateur de la capacité bénéficiaire brute de l'entreprise c'est-à-dire de sa capacité à financer le remboursement d'un emprunt. Dans cette approche, la valeur de l'actif économique d'une entreprise résulte d'un multiple de sa capacité bénéficiaire. Ici, un multiple de l'excédent brut d'exploitation peut être retenu.

Evaluation par la valeur patrimoniale

Cette approche, plus classique, correspond souvent à la valeur plancher de l'entreprise. L'actif net comptable est corrigé de la réévaluation des actifs, du retraitement des biens financés en crédit-bail, du retraitement du passif social. Les valeurs ainsi obtenues sont ajoutées aux capitaux propres corrigées de l'impôt latent sur ces plus-values.

Synthèse des valorisations

Les valorisations ressortant des approches intrinsèques confortent leur valeur d'apport pour autant que le niveau actuel de l'activité se maintienne sur les prochaines années.

3. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports nets retenue s'élevant à 5 878 875 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature.



Le commissaire aux apports
SARL DANIEL RAVINEAU AUDIT
Eric LETOURMY

